

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES DANS LEUR HABITATION PRINCIPALE : DÉPENSES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAYÉES EN 2020

Le crédit d'impôt est réservé aux foyers disposant de revenus intermédiaires sauf exceptions (voir page 3)

| | LOGEMENT INDIVIDUEL (EN IMMEUBLE COLLECTIF OU MAISON INDIVIDUELLE) | | PARTIES COMMUNES (EN IMMEUBLE COLLECTIF) | |
|---|--|----------------------|---|------------------------|
| Isolation thermique | | | | |
| Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...) venant en remplacement de simples vitrages : | | | | |
| - nombre de fenêtres ou portes-fenêtres | 7AK | <input type="text"/> | | |
| - total des dépenses | 7AL | <input type="text"/> | | |
| Matériaux d'isolation thermique des murs par l'intérieur, des toitures et plafonds de combles : | | | | |
| - nombre de m ² | 7AM | <input type="text"/> | 7CC | <input type="text"/> |
| - quote-part correspondant au logement <i>en pourcentage*</i> | | | 7CG | <input type="text"/> % |
| - montant de la dépense | 7AN | <input type="text"/> | 7CK | <input type="text"/> |
| Matériaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et des toitures-terrasses : | | | | |
| - nombre de m ² | 7AO | <input type="text"/> | 7CN | <input type="text"/> |
| - quote-part correspondant au logement <i>en pourcentage*</i> | | | 7CU | <input type="text"/> % |
| - montant de la dépense | 7AQ | <input type="text"/> | 7DA | <input type="text"/> |
| Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique | | | | |
| Chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses | 7BR | <input type="text"/> | 7DD | <input type="text"/> |
| Chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses | 7BV | <input type="text"/> | 7DF | <input type="text"/> |
| Systèmes solaires combinés | 7BX | <input type="text"/> | | |
| Chauffe-eaux solaires individuels | 7BY | <input type="text"/> | | |
| Poêles à granulés et cuisinières à granulés | 7EH | <input type="text"/> | | |
| Poêles à bûches et cuisinières à bûches | 7EM | <input type="text"/> | | |
| Foyers fermés et inserts à bûches ou granulés | 7AW | <input type="text"/> | | |
| Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide | | | | |
| | 7EQ | <input type="text"/> | | |
| Équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique | | | 7DH | <input type="text"/> |
| Pompes à chaleur autres que air/air | | | | |
| Pompes à chaleur géothermiques | 7ER | <input type="text"/> | 7DK | <input type="text"/> |
| Pompes à chaleur air/eau | 7EU | <input type="text"/> | 7DM | <input type="text"/> |
| Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire | 7EV | <input type="text"/> | 7DN | <input type="text"/> |
| Autres dépenses | | | | |
| Équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid et droits ou frais y afférents | 7EW | <input type="text"/> | 7DU | <input type="text"/> |
| Système de charge pour véhicules électriques | 7EX | <input type="text"/> | 7DV | <input type="text"/> |
| Audit énergétique | 7FC | <input type="text"/> | 7GP | <input type="text"/> |
| Dépose de cuve à fioul | 7FD | <input type="text"/> | 7GT | <input type="text"/> |
| Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux | 7FE | <input type="text"/> | 7GV | <input type="text"/> |
| Équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires dans les départements d'outre-mer : | | | | |
| - nombre de m ² | 7FA | <input type="text"/> | 7DX | <input type="text"/> |
| - quote-part correspondant au logement <i>en pourcentage*</i> | | | 7GI | <input type="text"/> % |
| - montant de la dépense | 7FB | <input type="text"/> | 7GK | <input type="text"/> |
| Bouquet de travaux pour une maison individuelle : | | | | |
| - nombre de m ² de surface habitable | 7FZ | <input type="text"/> | | |
| - montant de la dépense | 7GH | <input type="text"/> | | |

* (nombre de tantièmes correspondant au logement / nombre total de tantièmes de la copropriété) × 100

Pourcentage arrondi à l'unité la plus proche



DÉPENSES PAYÉES EN 2020

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est attribué aux propriétaires qui réalisent des travaux dans leur habitation principale achevée depuis plus de deux ans. Les dépenses peuvent être réalisées dans un logement individuel (logement situé dans un immeuble collectif ou maison individuelle). Elles peuvent également concerner les parties communes d'un immeuble collectif.

Condition de ressources

Le crédit d'impôt est réservé aux foyers qui disposent de revenus intermédiaires.

Par exception, les dépenses d'isolation des parois opaques ouvrent droit au crédit d'impôt pour les foyers ayant des revenus supérieurs aux revenus intermédiaires et les dépenses d'acquisition de systèmes de charge pour véhicules électriques ouvrent droit au crédit d'impôt sans condition de revenus.

Les revenus intermédiaires sont compris entre un seuil et un plafond indiqués ci-après. Le revenu retenu est le revenu fiscal de référence de l'année 2018 ou si cela est plus favorable, celui de l'année 2019.

Le nombre de personnes composant le foyer et le nombre de parts de quotient familial sont ceux retenus pour l'imposition des revenus de l'année 2020.

Seuil de revenus

| Nombre de personnes composant le foyer | île de France* | Autres régions |
|--|----------------|----------------|
| 1 | 25 068€ | 19 074€ |
| 2 | 36 792€ | 27 896€ |
| 3 | 44 188€ | 33 547€ |
| 4 | 51 597€ | 39 192€ |
| 5 | 59 026€ | 44 860€ |
| Par personne en plus | + 7 422€ | + 5 651€ |

* Départements 75, 91, 92, 93, 94, 95, 77, 78

Plafond de revenus

| Nombre de parts de quotient familial | Toutes régions |
|--------------------------------------|----------------|
| 1 | 27 706€ |
| 1,5 | 35 915€ |
| 2 | 44 124€ |
| 2,5 | 50 281€ |
| 3 | 56 438€ |
| 3,5 | 62 595€ |
| 4 | 68 752€ |
| Par demi-part en plus | + 6 157€ |

Dépenses éligibles

Les matériaux et équipements éligibles doivent respecter des critères de performance énergétique. La plupart des dépenses ouvrent droit au crédit d'impôt à condition que l'entreprise qui effectue les travaux soit titulaire de la qualification RGE pour la catégorie de travaux qu'elle réalise.

Calcul du crédit d'impôt

Le CITE est attribué sous la forme d'un montant forfaitaire par type de dépenses. Le coût des équipements et matériaux et de la pose est retenu. Par catégorie de dépense, le montant du crédit d'impôt ne peut excéder 75 % de la dépense.

Au lieu du crédit d'impôt par catégorie de dépenses, les propriétaires de maisons individuelles peuvent bénéficier du CITE au titre des dépenses de rénovation globale permettant de limiter à 150 kWh/m² la consommation énergétique de leur logement supérieure à 331 kWh/m² avant travaux.

Le CITE est attribué dans la limite d'un plafond pluriannuel de crédit d'impôt (qui s'applique sur les années 2016 à 2020) :

- 2 400 € pour une personne seule ;
- 4 800 € pour un couple soumis à une imposition commune ;
- majoration de 120 € par personne à charge (divisée par deux pour un enfant en garde alternée).

Montant du crédit d'impôt

| NATURE DE LA DÉPENSE | LOGEMENT INDIVIDUEL (EN IMMEUBLE COLLECTIF OU MAISON INDIVIDUELLE) : CRÉDIT D'IMPÔT | | PARTIES COMMUNES (EN IMMEUBLE COLLECTIF) : CRÉDIT D'IMPÔT | |
|--|---|--|---|--|
| | Revenus intermédiaires | Revenus supérieurs | Revenus intermédiaires | Revenus supérieurs |
| Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées venant en remplacement de simple vitrage | 40€/équip ^t | | | |
| Matériaux d'isolation thermique des parois opaques : - isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables - isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur et des toitures-terrasses | 15€/m ² 50€/m ² | 10€/m ² 25€/m ² | (15€×q)/m ² (50€×q)/m ² | (10€×q)/m ² (25€×q)/m ² |
| Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique : - chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses - chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses - systèmes solaires combinés - chauffe-eaux solaires individuels - poêles à granulés et cuisinières à granulés - poêles à bûches et cuisinières à bûches - foyers fermés et inserts à bûches ou à granulés - équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide - équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire seule fonctionnant à l'énergie solaire thermique | 4 000€ 3 000€ 3 000€ 2 000€ 1 500€ 1 000€ 600€ 1 000€ | | 1 000€/log ^t 1 000€/log ^t 350€/log ^t | |
| Pompes à chaleur, autres que air/air : - pompes à chaleur géothermiques - pompes à chaleur air/eau - pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire | 4 000€ 2 000€ 400€ | | 1 000€/log ^t 1 000€/log ^t 150€/log ^t | |
| Équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid et droits et frais de raccordement | 400€ | | 150€/log ^t | |
| Système de charge pour véhicule électrique | 300€ | 300€ | 300€ | 300€ |
| Audit énergétique | 300€ | | 150€/log ^t | |
| Dépose de cuve à fioul | 400€ | | 150€/log ^t | |
| Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux | 2 000€ | | 1 000€/log ^t | |
| Équipements de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires dans les DOM | 15€/m ² | | (15€×q)/m ² | |
| Bouquet de travaux pour une maison individuelle (par m ² de surface habitable) | 150€/m ² | | | |

q représente la quote-part correspondant au logement



TRAVAUX RÉALISÉS DANS L'HABITATION PRINCIPALE : DÉPENSES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAYÉES EN 2020 POUR LESQUELLES UN DEVIS A ÉTÉ ACCEPTÉ ET UN ACOMPTE VERSÉ EN 2018 OU EN 2019

Économies d'énergie

| | | |
|--|-----|----------------------|
| Chaudières à très haute performance énergétique (sauf chaudières utilisant le fioul) | 7AA | <input type="text"/> |
| Chaudières à micro-cogénération gaz | 7AB | <input type="text"/> |
| Appareils de régulation du chauffage, matériaux de calorifugeage | 7AF | <input type="text"/> |

Isolation thermique

| | | |
|--|-----|----------------------|
| Matériaux d'isolation thermique des parois opaques (acquisition et pose): murs donnant sur l'extérieur, toitures, planchers bas sur sous-sol ou vide sanitaire | 7AH | <input type="text"/> |
| Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...) venant en remplacement de simples vitrages : - nombre de fenêtres ou de portes-fenêtres | 7AT | <input type="text"/> |
| - total des dépenses | 7AP | <input type="text"/> |

Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable

| | | |
|--|-----|----------------------|
| Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses | 7AR | <input type="text"/> |
| Pompes à chaleur air/eau ou géothermiques destinées à la production de chaleur (y compris le coût de la pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques) | 7AV | <input type="text"/> |
| Pompes à chaleur (autres que air/air) destinées à la production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eaux thermodynamiques) | 7AS | <input type="text"/> |
| Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires | 7AY | <input type="text"/> |
| Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique | 7AZ | <input type="text"/> |
| Systèmes de production d'électricité utilisant l'énergie hydraulique ou la biomasse | 7BB | <input type="text"/> |
| Dépenses de pose d'équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable, de systèmes de fourniture d'électricité utilisant l'énergie hydraulique ou la biomasse et de pompes à chaleur autres que air/air | 7BN | <input type="text"/> |

Autres dépenses

| | | |
|---|-----|----------------------|
| Dépose d'une cuve à fioul | 7BQ | <input type="text"/> |
| Diagnostic de performance énergétique | 7BC | <input type="text"/> |
| Audit énergétique | 7BM | <input type="text"/> |
| Équipements de raccordement à un réseau de chaleur et droits ou frais y afférents | 7BD | <input type="text"/> |
| Compteurs individuels de chauffage ou d'eau chaude sanitaire installés dans un immeuble collectif | 7BE | <input type="text"/> |
| Système de charge pour véhicules électriques | 7BF | <input type="text"/> |

| | | |
|---|-----|----------------------|
| Équipements installés dans les logements situés dans les départements d'outre-mer: - équipements de raccordement à un réseau de froid et droits ou frais y afférents | 7BH | <input type="text"/> |
| - équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires | 7BK | <input type="text"/> |
| - équipements visant à l'optimisation de la ventilation naturelle (ventilateurs de plafond) | 7BL | <input type="text"/> |

DÉPENSES PAYÉES EN 2020 ENGAGÉES EN 2018 OU 2019

Les dépenses payées en 2020 pour lesquelles un devis a été signé et un acompte versé en 2018 ou 2019 peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt selon les modalités applicables en 2019: nature des dépenses éligibles, taux du crédit d'impôt, plafond de dépenses pluriannuel...

Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses éligibles réalisées dans l'habitation principale achevée depuis plus de deux ans, que le contribuable en soit propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit.

Les matériaux et équipements doivent respecter des critères de performance énergétique indiqués dans le BOI-IR-RICI-280-10-30.

Sauf exception (matériaux d'isolation des parois opaques) le coût de la pose est exclu pour le calcul du crédit d'impôt et ne doit pas être indiqué ci-dessus.

La plupart des dépenses ouvrent droit au crédit d'impôt à condition que l'entreprise qui effectue les travaux soit titulaire de la qualification RGE pour la catégorie de travaux qu'elle réalise.

Les dépenses sont retenues dans la limite d'un plafond pluriannuel de dépenses qui s'applique sur cinq années consécutives:

- 8 000 € pour une personne seule;
- 16 000 € pour un couple soumis à une imposition commune;
- majoration de 400 € par personne à charge (divisée par deux pour un enfant en garde alternée).

Pour plus de précisions vous pouvez consulter la déclaration n° 2042 RICI de l'année 2019 et le document n° 2041GR disponibles sur impots.gouv.fr



7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS LOCATIFS PINEL

RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

Investissements réalisés et achevés en 2020 ou réalisés antérieurement si achevés en 2020

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés en 2017

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QM 9 ans 7QN
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QO 9 ans 7QP

Investissements réalisés en 2018

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QR 9 ans 7QS
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QT 9 ans 7QU

Investissements réalisés en 2019

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QW 9 ans 7QX
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QY 9 ans 7QQ

Investissements réalisés en 2020

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QA 9 ans 7QB
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QC 9 ans 7QD

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019

lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France 7QH COCHEZ

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7BI
- outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7DI

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

- en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7BZ
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7CZ
- outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7DZ
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7EZ

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

- en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7QZ
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RZ
- outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7SZ
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7TZ

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

- en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RA
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RB
- outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RC
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RD

Investissements réalisés et achevés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018

- en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RE
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RF
- outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RG
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RH



Investissements réalisés et achevés en 2019 ou réalisés antérieurement si achevés en 2019

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JM
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7KM

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7LM
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7MM

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019

lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France 7QH COCHEZ

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION Engagement de location prorogé en 2020

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans 7RR
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans 7RS

INVESTISSEMENTS LOCATIFS DENORMANDIE ANCIEN

Investissements pour lesquels l'achèvement des travaux (ou l'acquisition, pour un logement acquis après transformation ou amélioration) est intervenu en 2020

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés en 2019

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NA 9 ans 7NB
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7NC 9 ans 7ND

Investissements réalisés en 2020

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NE 9 ans 7NF
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7NG 9 ans 7NH

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Denormandie

lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France 7QF COCHEZ

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements achevés en 2019

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JA
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JB
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JC
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JD

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Denormandie

lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France 7QF COCHEZ

INVESTISSEMENTS LOCATIFS DUFLOT

Reports concernant les investissements des années antérieures en métropole et outre-mer

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en :

2013 7FI 2014 7FK 2015 7FR 2016 7FV 2017 7FW 2018 7FX



INVESTISSEMENTS LOCATIFS SCCELLIER

RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

Reports concernant les investissements des années antérieures

Investissements achevés en 2017 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7RT

- Investissements réalisés en 2011 7RU

Investissements achevés en 2017 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna : reportez 1/5 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7RV

- Investissements réalisés en 2011 7RW

Investissements achevés en 2014, 2015 et 2016: reportez 1/9 de la réduction d'impôt

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| - Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon | 7YM <input type="text"/> | 7YT <input type="text"/> | 7WT <input type="text"/> |
| - Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon | 7YN <input type="text"/> | 7YU <input type="text"/> | 7WU <input type="text"/> |
| - Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon | 7YO <input type="text"/> | 7YV <input type="text"/> | 7WV <input type="text"/> |
| - Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM | 7YP <input type="text"/> | 7YW <input type="text"/> | 7WW <input type="text"/> |

Investissements achevés en 2016 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna : reportez 1/5 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7WX

- Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7WY

- Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7WZ

Investissements achevés en 2012 et 2013: reportez 1/9 de la réduction d'impôt

| | 2012 | 2013 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| - Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon | 7GJ <input type="text"/> | 7YB <input type="text"/> |
| - Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon | 7GL <input type="text"/> | 7YD <input type="text"/> |
| - Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon | 7GS <input type="text"/> | 7YF <input type="text"/> |
| - Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM | 7GU <input type="text"/> | 7YH <input type="text"/> |

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.
Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

- Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015; réalisés en 2010 avec promesse d'achat avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2014 7LG 2015 7LK 2016 7LQ 2017 7LA 2018 7MS 2019 7MO

- Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2014 7LH 2015 7LL 2016 7LR 2017 7LB 2018 7MT 2019 7MP

- Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2014 7LI 2015 7LO 2016 7LU 2017 7LC 2018 7MU 2019 7MQ

- Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2017; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 et achevés de 2013 à 2017
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2014 7LJ 2015 7LP 2016 7LV 2017 7LY 2018 7MV 2019 7MR



COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2020

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

Investissements achevés en 2010

| | | |
|--|-----|----------------------|
| – Investissements réalisés et achevés en 2010 | 7ZA | <input type="text"/> |
| – Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 | 7ZB | <input type="text"/> |
| – Investissements réalisés en 2009 | 7ZM | <input type="text"/> |

Investissements achevés en 2011

| | | | | | | |
|---|---------------------|-----|----------------------|----------------------|-----|----------------------|
| – Investissements réalisés 2011 : | | | | | | |
| Engagement de réalisation de l'investissement: | en 2011 | 7ZC | <input type="text"/> | en 2010 | 7ZD | <input type="text"/> |
| Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010: | | | | | | |
| investissement réalisé: | du 1.1 au 31.3.2011 | 7ZE | <input type="text"/> | du 1.4 au 31.12.2011 | 7ZF | <input type="text"/> |
| – Investissements réalisés en 2010 | | 7ZG | <input type="text"/> | | | |
| – Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 | | 7ZH | <input type="text"/> | | | |
| – Investissements réalisés en 2009 | | 7ZN | <input type="text"/> | | | |

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements achevés en 2014

| | | | | | | |
|---|---------------------|-----|----------------------|----------------------|-----|----------------------|
| – Investissements réalisés en 2011 : | | | | | | |
| Engagement de réalisation de l'investissement: | en 2011 | 7RI | <input type="text"/> | en 2010 | 7RJ | <input type="text"/> |
| Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010: | | | | | | |
| investissement réalisé: | du 1.1 au 31.3.2011 | 7RK | <input type="text"/> | du 1.4 au 31.12.2011 | 7RL | <input type="text"/> |
| – Investissements réalisés en 2012 : | | | | | | |
| Engagement de réalisation de l'investissement: | en 2012 | 7RM | <input type="text"/> | en 2011 | 7RN | <input type="text"/> |
| Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011: | | | | | | |
| investissement réalisé: | du 1.1 au 31.3.2012 | 7RO | <input type="text"/> | du 1.4 au 31.12.2012 | 7RP | <input type="text"/> |
| – Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 | | 7RQ | <input type="text"/> | | | |

Investissements achevés en 2015

| | | | | | | |
|---|---------------------|-----|----------------------|----------------------|-----|----------------------|
| – Investissements réalisés en 2011 : | | | | | | |
| Engagement de réalisation de l'investissement: | en 2011 | 7IR | <input type="text"/> | en 2010 | 7IS | <input type="text"/> |
| Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010: | | | | | | |
| investissement réalisé: | du 1.1 au 31.3.2011 | 7IT | <input type="text"/> | du 1.4 au 31.12.2011 | 7IU | <input type="text"/> |
| – Investissements réalisés en 2012 : | | | | | | |
| Engagement de réalisation de l'investissement: | en 2012 | 7IV | <input type="text"/> | en 2011 | 7IW | <input type="text"/> |
| Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011: | | | | | | |
| investissement réalisé: | du 1.1 au 31.3.2012 | 7IX | <input type="text"/> | du 1.4 au 31.12.2012 | 7IY | <input type="text"/> |
| – Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 | | 7IZ | <input type="text"/> | | | |

Reports concernant la première prorogation des années 2018 et 2019

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Prorogation en 2018

Investissements réalisés et achevés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

| | | | | |
|---|--|-----|----------------------|--|
| – Investissements achevés en 2012 | | | | |
| • investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 | | 7WB | <input type="text"/> | |
| • investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 | | 7WC | <input type="text"/> | |
| • investissements réalisés en 2012 | | 7WD | <input type="text"/> | |
| – Investissements achevés en 2013 | | | | |
| • investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 | | 7WE | <input type="text"/> | |
| • investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 | | 7WF | <input type="text"/> | |
| • investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 | | 7WG | <input type="text"/> | |

Prorogation en 2019

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

| | | |
|---|-----|----------------------|
| – Investissements réalisés et achevés en 2009 | 7NO | <input type="text"/> |
| – Investissements achevés en 2010 | | |
| • investissements réalisés 2010 | 7NP | <input type="text"/> |
| • investissements réalisés 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009 | 7NQ | <input type="text"/> |



Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

- Investissements achevés en 2013
 - investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7NR
 - investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7NS
 - investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7NT
- Investissements achevés en 2014
 - investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7NU
 - investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7NV
 - investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7NW

Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

- Investissements réalisés et achevés en 2009; réalisés et achevés en 2010 avec promesse d'achat en 2009
report du solde de réduction d'impôt de l'année: 2018 7YI 2019 7ZI
- Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011, 2012, 2013 ou 2014; réalisés et achevés en 2010
report du solde de réduction d'impôt de l'année:
2016 7ZP 2017 7XP 2018 7YJ 2019 7ZJ
- Investissements réalisés en 2011 et achevés en 2011, 2012, 2013 ou 2014; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés en 2012, 2013 ou 2014
report du solde de réduction d'impôt de l'année:
2016 7ZO 2017 7XO 2018 7YK 2019 7ZK
- Investissements réalisés en 2012 et achevés en 2012, 2013 ou 2014; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 et achevés en 2013 ou 2014
report du solde de réduction d'impôt de l'année:
2017 7XQ 2018 7YL 2019 7ZL

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT: SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2020 après une première prorogation en 2017

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt au titre de la deuxième prorogation. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés et achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Engagement de réalisation de l'investissement: en 2010 7XI en 2011 7XH

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011 7XJ du 1.4 au 31.12.2011 7XK

Investissements achevés en 2012 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

- Investissements réalisés en 2011:
 - engagement de réalisation de l'investissement: en 2011 7JE en 2010 7JF
 - logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:
investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011 7JG du 1.4 au 31.12.2011 7JH
- Investissements réalisés en 2012:
 - engagement de réalisation de l'investissement: en 2012 7JI en 2011 7JJ
 - logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011:
investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2012 7JK du 1.4 au 31.12.2012 7JL

Reports concernant la seconde prorogation de l'année 2019

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Investissements achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 7KA
Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7KB

Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

- Investissements achevés en 2011 et réalisés en 2011
report du solde de réduction d'impôt de l'année 2019 7KC
- Investissements achevés en 2011 et réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010
report du solde de réduction d'impôt de l'année 2019 7KD



INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE CENSI-BOUVARD

Investissements réalisés en 2020 ou réalisés antérieurement si achevés en 2020

Engagement de location à souscrire la première année au titre de laquelle la réduction d'impôt est demandée

Engagement de location en meublé à l'exploitant pendant une durée de 9 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail :

cochez la case 7II COCHEZ

Adresse du logement; nom et type d'établissement dans lequel se situe le logement :
.....

Date d'achèvement du logement pour les logements acquis en l'état futur d'achèvement
ou date d'achèvement des travaux pour les logements achevés depuis au moins quinze ans acquis en vue de leur réhabilitation 2020

Investissements réalisés en:

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
70U 70V 70W 70X 70Y 7PZ 7MZ

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Reportez 1/9 de la réduction d'impôt.

Investissements achevés en 2019, réalisés de 2013 à 2019 7SP

Investissements achevés en 2018:
réalisés de 2013 à 2018 7SN réalisés en 2012 7SO

Investissements achevés en 2017:
réalisés de 2013 à 2017 7SA réalisés en 2012 7SB réalisés en 2011 7SC

Investissements achevés en:

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|------|------|------|------|
| - réalisés de 2013 à 2016..... | 70A | 70F | 70K | 70P |
| - réalisés en 2012 ou réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012..... | 70B | 70G | 70L | 70Q |
| - réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011..... | 70C | 70H | 70M | 70R |
| - réalisés en 2010 ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010..... | 70D | 70I | 70N | 70S |
| - réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009..... | 70E | 70J | 70O | 70T |

Investissements achevés en 2012:

| | |
|---|-----|
| - réalisés en 2012..... | 7JV |
| - réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011..... | 7JW |
| - réalisés en 2010 ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010..... | 7JX |
| - réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009..... | 7JY |

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

- Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015; réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016.
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2014 7PF 2015 7PK 2016 7PP 2017 7PU 2018 7HO 2019 7HT

- Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016.
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2014 7PG 2015 7PL 2016 7PQ 2017 7PV 2018 7HP 2019 7HU

- Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016.
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2014 7PH 2015 7PM 2016 7PR 2017 7PW 2018 7HQ 2019 7HV

- Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2018; réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012 et achevés de 2013 à 2016.
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2014 7PI 2015 7PN 2016 7PS 2017 7PX 2018 7HR 2019 7HW

- Investissements réalisés et achevés de 2013 à 2019. Report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2014 7PJ 2015 7PO 2016 7PT 2017 7PY 2018 7HS 2019 7HX



TRAVAUX DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE MALRAUX

Dépenses payées en 2020

Demande de permis de construire ou déclaration de travaux déposée au plus tard le 31.12.2016 :

- dans un secteur sauvegardé, dans un quartier ancien dégradé ou dans un site patrimonial remarquable couvert par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé 7NX
- dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) ou dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé 7NY

Demande de permis de construire ou déclaration de travaux déposée à compter du 1.1.2017 :

- dans un site patrimonial remarquable couvert par un PSMV approuvé, dans un quartier ancien dégradé ou dans un quartier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 7TX
- dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé 7TY

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée faute d'un montant suffisant d'impôt sur le revenu.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année: 2017 7KZ .. 2018 7KY .. 2019 7KX

AUTRES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Travaux de réhabilitation des résidences de tourisme

Dépenses payées en 2020 7XX

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location *Report de la fiche 2041 GR*

Dépenses de travaux et de diagnostic préalable 7WR

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques 7NZ

Souscription au capital de SOFICA 30% 7FN 36% 7GN 48% 7EN

Souscription au capital de petites et moyennes entreprises

- Versements 2020 :

- versements effectués du 1.1 au 9.8.2020 7CF
- versements effectués du 10.8 au 31.12.2020 7CH

- Report de versements des années antérieures :

- | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|----------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • souscription réalisée avant le 1.1.2012 7CL <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| • souscription réalisée à compter du 1.1.2012 7CQ <input type="text"/> | <input type="text"/> | 7CR <input type="text"/> | 7CV <input type="text"/> | 7CX <input type="text"/> |

- Report de réduction d'impôt au titre du plafonnement global de l'année :

- | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------------------------|----------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 7CY <input type="text"/> | <input type="text"/> | 7DY <input type="text"/> | 7EY <input type="text"/> | 7FY <input type="text"/> | 7GY <input type="text"/> |

Souscription au capital des sociétés foncières solidaires 7GW

Souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation :

- versements effectués du 1.1 au 9.8.2020 7GQ
- versements effectués du 10.8 au 31.12.2020 7GR

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) :

- versements effectués du 1.1 au 9.8.2020 7FQ
- versements effectués du 10.8 au 31.12.2020 7FT

Souscription de parts de FIP investis en Corse :

- versements effectués du 1.1 au 9.8.2020 7FM
- versements effectués du 10.8 au 31.12.2020 7HM

Souscription de parts de FIP investis outre-mer :

- versements effectués du 1.1 au 9.8.2020 7FL
- versements effectués du 10.8 au 31.12.2020 7HL

Souscription au capital d'entreprises de presse 30% 7MX 50% 7MY

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie 7UC

Intérêts d'emprunt pour reprise de société 7FH

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs 7UM



Investissements forestiers

- Dépenses réalisées en 2020 :

| | | | | | |
|---|-----|----------------------|--|-----|----------------------|
| Acquisition | 7UN | <input type="text"/> | Assurance | 7UL | <input type="text"/> |
| Travaux | 7UP | <input type="text"/> | Travaux consécutifs à un sinistre | 7UT | <input type="text"/> |
| Travaux avec adhésion à une organisation de producteurs | | | | 7UA | <input type="text"/> |
| Travaux consécutifs à un sinistre avec adhésion à une organisation de producteurs | | | | 7UB | <input type="text"/> |
| Contrat de gestion | 7UQ | <input type="text"/> | Contrat de gestion avec adhésion à une org. de producteurs | 7UI | <input type="text"/> |

- Report des dépenses de travaux des années antérieures :

| | Hors sinistre | | Après sinistre | |
|---|---------------|----------------------|----------------|----------------------|
| 2012 | | | 7TH | <input type="text"/> |
| 2013 | | | 7TI | <input type="text"/> |
| 2014 | | | 7TJ | <input type="text"/> |
| avec adhésion à une organisation de producteurs | | | 7TK | <input type="text"/> |
| 2015 | | | 7TM | <input type="text"/> |
| avec adhésion à une organisation de producteurs | | | 7TO | <input type="text"/> |
| 2016 | 7VQ | <input type="text"/> | 7TP | <input type="text"/> |
| avec adhésion à une organisation de producteurs | 7VR | <input type="text"/> | 7TQ | <input type="text"/> |
| 2017 | 7VS | <input type="text"/> | 7TR | <input type="text"/> |
| avec adhésion à une organisation de producteurs | 7VL | <input type="text"/> | 7TS | <input type="text"/> |
| 2018 | 7VJ | <input type="text"/> | 7TT | <input type="text"/> |
| avec adhésion à une organisation de producteurs | 7VK | <input type="text"/> | 7TU | <input type="text"/> |
| 2019 | 7VH | <input type="text"/> | 7TV | <input type="text"/> |
| avec adhésion à une organisation de producteurs | 7VI | <input type="text"/> | 7TW | <input type="text"/> |

